

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Christian HUBAUD, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Vote du Compte Financier Unique 2025

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Rémy ODDOU procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérald BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Notre collectivité a fait le choix de basculer au CFU dès l'exercice budgétaire 2024, dans la mesure où les pré-requis obligatoires (adoption de la nomenclature M57 et télétransmission des flux budgétaires sous format XML) étaient remplis.

Pour information, le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable et vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU 2025, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M57 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le CFU est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte financier unique.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte financier unique, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte financier unique fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2025 tenant compte du report du résultat 2024.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	25 474 749,52
Charges à caractère général	8 497 599,89
Charges de personnel	2 793 478,80
Atténuations de produits	8 577 081,15
Autres charges de gestion courante	4 820 216,75
Charges Financières	84 556,75
Charges Spécifiques	6 343,27
Provisions	5 000,00
Opérations d'ordre	690 472,91
Recettes 2025	26 508 637,74
Atténuations de charges	29 493,08
Produits des services	1 044 629,20
Impôts et Taxes	3 936 334,88
Fiscalité locale	15 748 944,99
Dotations et Subventions	5 553 401,42
Autres produits de gestion courante	189 554,12
Produits spécifiques	1 647,12
Opérations d'ordre	4 632,93
Résultat de l'exercice 2025	+ 1 033 888,22
Excédent reporté 2024	+ 1 689 223,47
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 2 723 111,69

BUDGET GÉNÉRAL

Section d'Investissement

Dépenses 2025	1 703 609,59
Frais d'Études et Insertions	68 690,13
Subventions d'Équipement versées	355 828,55
Immobilisation corporelles	565 176,89
Travaux	335 921,15
Capital de la dette	207 023,12
Opérations pour comptes de tiers	162 232,82
Opérations d'ordre	8 736,93
Recettes 2025	3 764 728,98
FCTVA	230 225,87
Subventions	75 983,34
Opérations pour comptes de tiers	9 600,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	254 342,86
Emprunt	2 500 000,00
Opérations d'ordre	694 576,91
Résultat de l'exercice 2025	+ 2 061 119,39
Excédent reporté 2024	- 496 845,98
Solde des Restes à Réaliser	- 2 976 888,70
Excédent de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 1 412 615,29

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 1 564 273,41€
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 1 412 615,29 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 1 310 496,40 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	3 161 827,68
Charges à caractère général	1 259 453,86
Charges de personnel	728 704,94
Charges Financières	56 562,10
Atténuations de produits	7 523,00
Charges Exceptionnelles	98 966,49
Autres charges de gestion courante	9 607,04
Opérations d'ordre	996 010,25
Provision	5 000,00
Recettes 2025	3 612 454,11
Atténuations de charges	321,91
Produits des services	2 570 412,91
Autres produits de gestion courante	16 579,98
Produits Exceptionnels	714 567,57
Opérations d'ordre	310 571,74
Résultat de l'exercice 2025	+ 450 626,43
Excédent reporté 2024	+ 550 447,14
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 1 001 073,57

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Section d'Investissement

Dépenses 2025	1 756 588,37
Frais d'Etudes et Insertions	27 641,64
Immobilisation corporelles	143 232,41
Travaux	835 243,11
Capital de la dette	438 099,47
Opérations d'ordre	312 371,74
Recettes 2025	2 148 012,49
Subventions	393 522,57
Excédent de fonctionnement capitalisé	756 679,67
Opérations d'ordre	997 810,25
Résultat de l'exercice 2025	+ 391 424,12
Excédent reporté 2024	+ 304 426,69
Solde des Restes à Réaliser	- 815 689,56
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 119 838,75

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 119 838,75 €
- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 695 850,81 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 881 234,82 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	2 175 546,86
Charges Financières	12 732,92
Charges de Personnel	2 793,00
Atténuations de produits	49 758,00
Charges à caractère général	614 706,77
Charges exceptionnelles	1 034,80
Autres charges de gestion courante	1 436 622,32
Provision	3 000,00
Opérations d'ordre	54 899,05
Recettes 2025	2 859 130,74
Autres produits de gestion courante	1 404 377,88
Produits des services	1 421 526,99
Produits Exceptionnels	12 927,01
Opérations d'ordre	20 298,86
Résultat de l'exercice 2025	+ 683 583,88
Résultat reporté 2024	+ 128 554,00
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 812 137,88

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dépenses 2025	824 562,83
Remboursement dette	103 162,84
Immobilisations incorporelles	7 186,79
Immobilisations corporelles	3 055,20
Travaux	690 859,14
Opérations d'ordre	20 298,86
Recettes 2025	740 960,15
Subventions	84 418,94
Emprunt	101 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	500 642,16
Opérations d'ordre	54 899,05
Résultat de l'exercice 2025	- 83 602,68
Résultat reporté 2024	- 428 333,77
Solde des Restes à Réaliser	- 130 000,00
Excédent de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 641 936,45

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 511 936,45 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002: + 170 201,43 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 641 936,45 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	5 741 370,95
Charges à caractère général	3 933 882,48
Charges de personnel	1 473 773,96
Autres charges de gestion courante	10 344,53
Charges Exceptionnelles	945,00
Charges Financières	6 682,89
Provision	680,00
Opérations d'ordre	315 062,09
Recettes 2025	5 878 785,44
Atténuation de charges	1 210,79
Produits des services	17 381,01
Impôts et Taxes	2 574 303,52
Subventions et participations	3 121 496,92
Produits exceptionnels	126 268,51
Autres produits de gestion courante	1,15
Opérations d'ordre	38 123,54
Résultat de l'exercice 2025	+ 137 414,49
Excédent reporté 2024	+ 709,27
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 138 123,76

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section d'Investissement

Dépenses 2025	368 076,43
----------------------	-------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Immobilisation corporelles	275 239,59
Capital de la dette	54 713,30
Opérations d'ordre	38 123,54
Recettes 2025	383 357,66
FCTVA	62 923,47
Subventions	5 372,10
Opérations d'ordre	315 062,09
Résultat de l'exercice 2025	+ 15 281,23
Excédent reporté 2024	+ 498 859,68
Solde des Restes à Réaliser	- 178 927,71
Excédent de Clôture 2025 Section d'Investissement	+ 335 213,20

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 514 140,91 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 138 123,76 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE MICROPOLIS

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	88 231,29
Charges à caractère général	5 449,50
Opérations d'ordre	82 781,79
Recettes 2025	88 231,29
Opérations d'ordre	88 231,29
Résultat de l'exercice 2025	0,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Résultat reporté 2024	+ 101 999,11
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 101 999,11

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE MICROPOLIS

Section d'Investissement

Dépenses 2025	88 231,29
Opérations d'ordre	88 231,29
Recettes 2025	82 781,79
Opérations d'ordre	82 781,79
Résultat de l'exercice 2025	- 5 449,50
Résultat reporté 2024	- 82 781,79
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 88 231,29

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 88 231,29 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 101 999,11 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE GANDIERE

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	2 110 139,13
Charges à caractère général	90 304,69
Charges Financières	18 178,26
Opérations d'ordre	2 001 656,18
Recettes 2025	2 286 648,05
Ventes	226 373,00
Opérations d'ordre	2 060 275,05
Résultat de l'exercice 2025	+ 176 508,92

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Résultat reporté 2024	+ 1 924 306,22
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 2 100 815,14

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE GANDIERE

Section d'Investissement

Dépenses 2025	2 071 003,91
Remboursement dette	28 907,12
Opérations d'ordre	2 042 096,79
Recettes 2025	1 983 477,92
Opérations d'ordre	1 983 477,92
Résultat de l'exercice 2025	- 87 525,99
Résultat reporté 2024	- 2 124 985,69
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 2 212 511,68

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 2 212 511,68€
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 2 100 815,14 €

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 04 juin 2026 :

- **Article 1** : d'approuver les comptes financiers uniques 2025 du budget général et des budgets annexes,
- **Article 2** : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 49
- CONTRE : 7

M. Elie CORDIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Jean-Pierre BRIARD, Mme Claudie BOYER, M. Jean-Jacques ROSTAN, Mme Sophie DELFINO, M. Axel BERRIAUX

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026